

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 07 mars 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

02 mars 2023

Date d'affichage:

02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Anthony ALVES DA COSTA par Philippe GENETIER, Marie-Agnès FERNANDEZ par Dominique DEBAUX

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE_2023_06

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **201 922.21 €**,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	75 967.26 €
B	Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	125 954.95 €
C	Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 - EXCÉDENT (A+B)	201 922.21 €
D	Solde d'exécution d'investissement (avec les résultats antérieurs) - Déficit	- 84 224.07 €
E	Restes à réaliser d'investissement	
	Dépenses	6 083.00 €
	Recettes	18 558.35 €
	Solde	12 475.35 €
F	Besoin de financement (D+E)	- 71 748.72 €
	AFFECTATION = C	201 922.21 €
	1) Couverture du besoin de financement de la section d'invest (F) - compte 1068	71 748.72 €
	2) Report en recettes de fonctionnement (C-F) - compte 002	120 173.49 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le <u>10</u> <u>20</u> <u>2023</u>
le <u>10</u> <u>20</u> <u>2023</u>
et publié ou notifié
le <u>10</u> <u>20</u> <u>2023</u>
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2023
071-217100841-20230307-DE-2023-06-DE
Date de l'AR d'annulation: 09/03/2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.